

Le PACTE, 10 bonnes raisons

de le REFUSER



1 LE PACTE N'EST PAS UNE REVALORISATION

Travailler plus et être rémunéré.e pour ce travail n'est pas une revalorisation. Or le Pacte est présenté comme le second volet de celle promise par Emmanuel Macron.

La promesse d'augmentation inconditionnelle de 10 % n'est pas tenue avec le Socle. L'alourdissement de notre charge de travail est niée. Pire : on laisse entendre à l'opinion que les personnels ont du temps de travail « en réserve » et qu'ils pourraient travailler encore plus s'ils-elles le voulaient !

2 LE PACTE AUGMENTE LES INÉGALITÉS FEMMES / HOMMES

Les primes et les missions supplémentaires sont les principales causes d'inégalités salariales de genre car elles sont plus favorables aux hommes. Les chiffres du ministère montrent que les femmes touchent moins d'IMP, d'HSE et d'HSA. Le Pacte est donc contraire à la lutte contre ces inégalités.

3 LE PACTE MENACE LE STATUT ET NOS CARRIÈRES

Nous sommes fonctionnaires d'État, et nos statuts garantissent un droit à la carrière (les grilles indiciaires selon l'ancienneté, les changements d'échelons, de grades, etc).

Le Pacte opère un virage vers une Fonction publique d'emploi, où la rémunération dépend du chef de service, érigé en seul décisionnaire de l'attribution des missions du Pacte.

4 LE PACTE TRANSFORME LES PERSONNELS EN EXÉCUTANTS

Nous sommes des fonctionnaires de catégorie A, concepteurs de notre activité.

Or, le Pacte place une partie de l'activité des volontaires sous la férule de la hiérarchie locale : que devient la liberté pédagogique lorsqu'on accepte de remplacer n'importe quel collègue dans n'importe quelle classe à n'importe quel moment ? En outre, le Pacte, c'est une rémunération annualisée qui impose un "suivi" régulier. Ce "suivi" permettra de justifier un contrôle tatillon des missions, quitte à exiger des rattrapages en cas de jours fériés, de congés maladie, etc : le service devra être "fait", quoi qu'il en coûte !

5 LE PACTE REND CORVÉABLE À MERCI

Rien ne permet d'exclure que le chef d'établissement n'imposera pas des remplacements de courte durée à des collègues pourtant engagés sur d'autres missions, en cas d'imprévis ... et ils sont toujours nombreux !

2 certitudes : le remplacement sera prioritaire au niveau de l'établissement, et les emplois du temps seront à trous pour être mobilisables du début à la fin de la journée.

6 LE PACTE BRISE LES COLLECTIFS

Le Pacte individualise la rémunération, ce qui isole davantage tous les collègues, les volontaires comme les autres. Chaque personnel se distingue de ses collègues par ses missions, sa rémunération, ce qui renforce l'emprise des supérieurs hiérarchiques. En collège, le Pacte incite à la concurrence entre PE et PLC. Comment surmonter les épreuves et les défis professionnels quand les collectifs et les solidarités se dissolvent ?

7 LE PACTE INSTAURE UNE HIÉRARCHIE ENTRE COLLÈGUES

Le Pacte menace le travail en équipes, puisque chaque collègue volontaire verra son action cadrée par une lettre de mission. C'est, d'une part, la constitution de hiérarchies intermédiaires susceptibles d'exiger des autres collègues qu'ils-elles s'engagent sur des priorités fixées par la direction. C'est, d'autre part, le risque localement de bafouer toute réglementation nationale (programmes, horaires, etc.) au prétexte de missions jugées prioritaires dans l'établissement.

8 LE PACTE ORGANISE LA BAISSSE DES MOYENS

En collège c'est le Pacte, et non la DGH, qui finance les nouveaux dispositifs (découverte des métiers, accompagnement aux devoirs). En 6eme, le soutien/approfondissement en effectif réduit est conditionné à l'accord des professeur-es des écoles, tandis que les professeur-es de collège et lycée devraient effectuer cette mission en plus du remplacement au pied levé. À terme, des postes pourront être menacés en supprimant des heures de la DHG, remplacées par des "missions Pacte".

9 LE PACTE CONTRE LES MÉTIERS

Pour l'avenir, de nouvelles "briques" permettraient aux directions de déléguer des missions (relations avec les parents, coordination d'un niveau, de l'évaluation des élèves, des certifications etc.), dont certaines pourraient empiéter encore davantage sur d'autres métiers : vie scolaire, orientation, accompagnement au titre du handicap ... De nouvelles suppressions de postes en perspective !

10 LE PACTE CONTRE LE SERVICE PUBLIC

En conditionnant la réalisation de certaines missions à l'acceptation d'un Pacte, ce sont ces mêmes missions qui sont fragilisées. Les missions de service public doivent bénéficier des moyens dédiés à leur exécution.